

Comment présenter une demande au SOPDI.

SOPDI est divisé en 9 régions dans la province. Les jeunes peuvent trouver l'agence de leur région en visitant sopdi.ca/fr/ ou en composant le **2-1-1**.



CONNECTEZ-VOUS
AVEC NOUS!
sopdi.ca/fr/



Janvier 2023



Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle

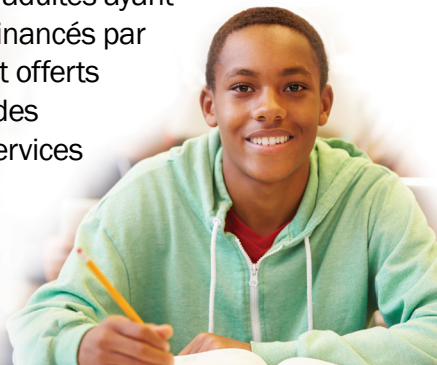
Préparer les élèves ayant une déficience intellectuelle pour **LA VIE APRÈS L'ÉCOLE SECONDAIRE**



Aiden, 15 ans, est un apprenti développeur web ayant une déficience intellectuelle. Il aime passer du temps dans sa collectivité à son école secondaire. Aiden, sa famille et son réseau de soutien ont hâte pour lui car bientôt il aura 16ans. Par contre, ils sont aussi nerveux quant à son avenir.

Lorsque les jeunes atteignent l'âge de 18 ans, des services nécessaires cessent, tels que le Programme de services particuliers à domicile (PSPD), le Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG) ou les services offerts par l'entremise du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA).

Quoi faire? À l'âge de 16 ans, les jeunes et les familles peuvent présenter une demande par l'entremise des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI), pour savoir s'ils sont admissibles aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le gouvernement. Ceux-ci sont offerts par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) une fois qu'une personne atteint l'âge de 18 ans.



Qu'est-ce que SOPDI?

SOPDI est le point d'accès aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle. SOPDI met les gens en contact avec les services et les soutiens disponibles dans leur collectivité afin qu'ils puissent devenir plus indépendants, et s'impliquer activement dans leurs collectivités et, en fin de compte, vivre une vie plus enrichissante.

Certains des services qui peuvent être offerts comprennent des mesures de soutien au logement, du personnel de répit, des mesures de soutien pour aider les gens à participer pleinement dans leur collectivité, des soutiens spécialisés et cliniques y compris, le Programme de protection des adultes et le Programme Passeport.

Quand présenter une demande au SOPDI?

Pour réduire l'écart de services entre les services à l'enfance et les services aux adultes, les jeunes devraient commencer le processus tôt et présenter une demande à l'âge de 16 ans. Avec tous les documents nécessaires, ils peuvent être confirmés admissibles aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle à l'âge de 16 ans. Toutefois, les services ne commenceront pas avant l'âge de 18 ans.

Voici une liste de contrôle des tranches d'âge à partager avec les élèves et leurs familles :

- À l'âge de 16 ans, appelez SOPDI pour voir si vous êtes admissible
- De 16 à 17 ans, planifiez une réunion de transition avec votre école
- À l'âge de 17 et demi, présentez une demande de soutien du revenu ou de l'emploi par l'entremise du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), distinct de SOPDI
- Avant l'âge de 18 ans, complétez votre demande avec SOPDI

Que peuvent faire les jeunes et les familles en attendant les services?

On recommande que les jeunes et les familles effectuent des recherches sur d'autres ressources, programmes et activités dans leur collectivité, en attendant que les services financés par le ministère soient disponibles. Connectez-vous avec des centres de loisirs locaux, des fournisseurs de loisirs privés et des organismes à but non lucratif qui offrent une variété de programmes et d'activités pour les adultes ayant des besoins spéciaux. Ces programmes sont conçus pour répondre aux intérêts et aux capacités de tous les participants.